

Le Fuet, le 18 mai 2022

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 20 JUIN 2022 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter le transfert du chauffage du complexe communal du patrimoine administratif au patrimoine financier pour un montant de Fr. 36'002.20.
2. Approbation des comptes de l'exercice 2021.
3. Informations sur les arrêtés de comptes.
4. Discuter et accepter le nouveau règlement sur le service dentaire scolaire.
5. Discuter et accepter le nouveau règlement d'utilisation de la halle de gymnastique du Fuet.
6. Discuter et accepter la modification du règlement concernant les émoluments.
7. Discuter et accepter un crédit de Fr. 150'000.00 pour l'achat d'un nouveau tracteur, d'une nouvelle fraise à neige et d'une nouvelle saleuse pour la voirie.
8. Discuter et accepter le raccordement de trois bâtiments communaux du Fuet au réseau du chauffage à distance Energie Bois Pré Paroz SA et accepter un crédit d'engagement de Fr. 36'100.00 pour le raccordement du complexe communal.
9. Discuter et accepter un cautionnement de Fr. 1'000'000.00 en faveur d'Energie Bois Pré Paroz SA.
10. Informations du Conseil municipal.
11. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé des comptes au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous les points 4, 5 et 6 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal